



ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

*Concernant l'extinction & brûlement de Billets de
Monnoie & Cartes du Canada.*

Du 17. Janvier 1766.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.



LE ROI jugeant à propos d'éteindre les Billets de Monnoie & Cartes du Canada, qui ont été & seront liquidés, en conformité de l'Arrêt du Conseil du 29. Juin 1764. Et Sa Majesté voulant régler la manière en laquelle il y sera procédé. Oui le rapport ;
LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit :